

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Séjour didactico-linguistique en allemand

PH Zürich – du 4 au 9 octobre 2026

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse domicile : .....

NPA / ville domicile: .....

Lieu d'enseignement : (spécifier si Prima/Anima ou projets bilingues)

.....

Degré ou cycle d'enseignement 26/27 : .....

Téléphone privé : .....

E-mail professionnel : .....

Participation à une volée précédente : (si oui, spécifier les années)

.....

Coordonnées bancaires : .....

IBAN : .....

Bulletin à retourner impérativement **jusqu'au 15 mai 2026** (date de réception à la HEP, les inscriptions reçues après cette date ne seront pas traitées) à :

Haute École Pédagogique BEJUNE, FCP – Mme Arianne Caillet, Chemin de la Ciblerie 45, 2503 Bienne ou [formation.continue@hep-bejune.ch](mailto:formation.continue@hep-bejune.ch)

Pour information, les données de ce bulletin d'inscription seront communiquées, dans le cadre de l'organisation du séjour 2026, aux prestataires partenaires à Zürich.

## **1. Informations générales**

---

- Les inscriptions étant limitées, elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée et sont fermes et définitives. Seules les inscriptions complètes seront prises en compte. En cas de manque de place, les personnes n'ayant jamais participé seront prioritaires. La sélection des inscriptions se déroulera par ordre d'arrivée des dossiers.
- Suite à la confirmation d'inscription, chaque personne inscrite doit participer à la séance d'information obligatoire en ligne, le 14 septembre 2026 de 16h à 17h.
- Toute personne prenant part à ce séjour ne pourra pas bénéficier de subventions individuelles durant l'année qui suit le projet.

## **2. Conditions de participation**

---

- Être en activité dans une école partenaire de l'espace BEJUNE
- Avoir l'accord de son employeur (direction de l'établissement) avec signature et timbre en dernière page
- Déposer une demande complète dans les délais impartis
- Accepter les conditions générales de participation en apposant la date et la signature en dernière page

## **3. Financement**

---

Les frais de formation sont pris en charge par la HEP-BEJUNE, à condition de respecter les modalités des points 5 et 6 ci-après.

Les frais de repas, de logement et de déplacement sont à la charge des participant-e-s.

## **4. Logement**

---

Le logement à l'hôtel est organisé par la HEP-BEJUNE en partenariat avec PH-Zürich. La facture vous sera adressée à la suite du séjour.

## **5. Formation**

---

La formation est organisée par la HEP-BEJUNE en collaboration avec la PH-Zürich. Elle comprend 30 périodes hebdomadaires à caractère obligatoire.

## **6. Attestation de participation au séjour**

---

La HEP-BEJUNE délivrera une attestation de participation si vous participez de manière active à l'entier du séjour.

## **7. Empêchement et annulation du séjour**

---

En cas d'annulation, la totalité ou une partie des frais seront à charge du·de la participant·e.

Ces frais pouvant s'élever à 2'600 CHF (logement, frais de formation, frais administratifs), une assurance annulation individuelle est vivement conseillée afin de couvrir les frais d'un éventuel empêchement à participer à la formation.

## **8. Remplacements**

---

Le séjour ayant lieu sur les vacances de l'espace BEJUNE, aucun frais de remplacement ne sera pris en charge par la HEP ou par les cantons.

Lu et approuvé le : ..... Signature : .....

Accord de la direction : .....

(timbre et signature obligatoire)